

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2002

19 août 2008

### SOMMAIRE

<b>Aero Brands &amp; Management S.A.</b> .....	<b>96053</b>	<b>Jade Invest S.A.</b> .....	<b>96094</b>
<b>Agestalux</b> .....	<b>96058</b>	<b>Locatem S.A.</b> .....	<b>96060</b>
<b>AKZENT Invest Fonds 1 (Lux)</b> .....	<b>96060</b>	<b>Lourmel Holding S.A.-SPF</b> .....	<b>96054</b>
<b>Algo Luxembourg S.A.</b> .....	<b>96095</b>	<b>Luxembourg Energy Drinks S.A.</b> .....	<b>96093</b>
<b>Azabu Holding S.A.</b> .....	<b>96058</b>	<b>Malvi Holding S.A.</b> .....	<b>96096</b>
<b>Baldi Holding SA</b> .....	<b>96051</b>	<b>Matalval S.A.</b> .....	<b>96057</b>
<b>Banque Invik Asset Management S.A.</b> ....	<b>96053</b>	<b>Noefi Holding S.A.</b> .....	<b>96096</b>
<b>Banyan</b> .....	<b>96057</b>	<b>Nordic Finance Holding S.A.</b> .....	<b>96059</b>
<b>Caliope International Investment S.A.</b> ...	<b>96052</b>	<b>Oberheim S.A.</b> .....	<b>96052</b>
<b>Cam West S.à r.l.</b> .....	<b>96092</b>	<b>Office Services S.A.</b> .....	<b>96050</b>
<b>Canovas S.A.</b> .....	<b>96096</b>	<b>Perfume Holdings S.A.</b> .....	<b>96087</b>
<b>Captain Boat S.à r.l.</b> .....	<b>96090</b>	<b>Pradera European Retail Fund 2</b> .....	<b>96085</b>
<b>Car International Finance S.A.</b> .....	<b>96051</b>	<b>Progescon International S.A.</b> .....	<b>96053</b>
<b>Elkron International Holding S.A.</b> .....	<b>96096</b>	<b>Rexa S. à r.l.</b> .....	<b>96085</b>
<b>Emcor Luxembourg S.A.H.</b> .....	<b>96052</b>	<b>Secretary's</b> .....	<b>96086</b>
<b>Euroviva Financial Group S.A.</b> .....	<b>96094</b>	<b>Société Européenne Répartition Investis-</b>	
<b>Fashion Finance S.A.</b> .....	<b>96055</b>	<b>sements S.A.</b> .....	<b>96093</b>
<b>Florentin Strategies S.A.</b> .....	<b>96050</b>	<b>Société Fluvial Transports S.A.</b> .....	<b>96050</b>
<b>Franklin Templeton Strategic Allocation</b>		<b>Sofinvest S.A.</b> .....	<b>96096</b>
<b>Funds</b> .....	<b>96059</b>	<b>Splendide International Holding S.A.</b> ....	<b>96054</b>
<b>GED S.A.</b> .....	<b>96056</b>	<b>Summa Gestion S.A.</b> .....	<b>96056</b>
<b>Global Growth Opportunities SICAV - SIF</b>		<b>Tabiadasc Real Estate S.A.</b> .....	<b>96057</b>
<b>.....</b>	<b>96060</b>	<b>TeBiMe Holding S.A.</b> .....	<b>96086</b>
<b>Industrial Partnership</b> .....	<b>96054</b>	<b>The Creative Logic S.A.</b> .....	<b>96092</b>
<b>International Marketing Investment Group</b>		<b>TOURINTER, Société pour la Promotion</b>	
<b>S.A.</b> .....	<b>96060</b>	<b>du Tourisme International S.A.</b> .....	<b>96056</b>
<b>International Wave Holding</b> .....	<b>96094</b>	<b>Trekking S. à r.l.</b> .....	<b>96095</b>
<b>Interportfolio II</b> .....	<b>96055</b>	<b>TS Car S.à r.l.</b> .....	<b>96085</b>
<b>Inter-World Resource Corporation Group</b>		<b>W Industries Finances S.A.</b> .....	<b>96051</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>96094</b>		

**Société Fluvial Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 115.683.

Sie werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre von Société Fluvial Transports S.A., welche am 17. September 2008 um 11.30 Uhr bei Notar Beck in Echternach mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-5401 Ahn, 7, route du Vin und dementsprechende Abänderung von Art. 2 der Statuten
2. Mandat an den Verwaltungsrat um vorhergehende Beschlüsse auszuführen

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

Référence de publication: 2008098416/15.

---

**Office Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 6.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 septembre 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des comptes Annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Elections.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008098550/16.

---

**Florentin Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 103.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 8 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007;
4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Acceptation de la démission de trois Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. Nomination des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
8. Révocation du domiciliataire;
9. Election d'un nouveau domiciliataire;
10. Transfert du siège social;
11. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008101037/10/23.

---

**W Industries Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.294.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 8 septembre 2008 à 14.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2008.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2008.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008099303/279/16.

---

**Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 04 septembre 2008 à 10:00 heures à Lugano (CH), Riva Vela 12, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Nomination d'un mandataire spécial aux fins de participer à l'assemblée plénière de la société PALMERA IMPERIAL S.L., dont le siège social est établi à Los Cristianos (Santa Cruz de Tenerife) qui se tiendra le 05 septembre 2008 auprès du Studio du Dott. Guiseppe Baldin, Bassano del Grappa (Italie), Via Trieste 14.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008099304/696/14.

---

**Baldi Holding SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.259.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 8 septembre 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Eric MAGRINI dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de Monsieur Pietro LONGO dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de Monsieur Philippe TOUSSAINT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008102064/29/24.

---

**Oberheim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.  
R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 9 septembre 2008 à 11.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2008;
- Affectation du résultat au 30.06.2008;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008102066/18.

---

**Caliope International Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 44.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 8 septembre 2008 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2008.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 30 juin 2008.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008099308/279/16.

---

**Emcor Luxembourg S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 25.341.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société exceptionnellement le 08 septembre 2008 à 11h00 avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.
- Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et du compte de profits et pertes y relatif; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2007; ainsi que pour la non tenue de l'assemblée à la date statutaire.
- Acceptation de la démission de Monsieur Pierre HOFFMANN de sa fonction d'Administrateur et décharge; réduction du nombre de postes d'administrateur de quatre à trois.
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100186/565/22.

---

**Aero Brands & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.916.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 septembre 2008 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2008;
3. affectation des résultats au 31 mars 2008;
4. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
5. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100190/10/19.

---

**Progescon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 107.958.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 septembre 2008 à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2008;
2. approbation des comptes annuels au 31 mars 2008;
3. affectation des résultats au 31 mars 2008;
4. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
5. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008100192/10/19.

---

**Banque Invik Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 46.846.

---

The shareholders are hereby convened to the

**EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDER'S MEETING**

which will be held on *September 30th, 2008* at the registered office of the Company with the following agenda:

*Agenda:*

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of Mr. Torben MADSEN, born on 20 July 1965 in Aalborg, Denmark, residing at 6, Impasse de l'Escargot, F-57310 Bertrange, France, as liquidator with the broadest powers provided for by the articles 144 to 148 of the coordinated law of August 10, 1915 on commercial companies.

3. Discharge to the incumbent directors, Mr. Pierre ARENS, Mr. Peter ENGELBERG, Mr. Torben MADSEN and Mr. Anders FÄLLMAN, and to incumbent statutory auditor, PricewaterhouseCoopers, for the performance of their mandates.
4. Sundry.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2008101062/1369/19.

---

**Industrial Partnership, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die ausserordentlich am *10. September 2008* um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses sowie der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2007.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Neuwahlen.
6. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008102065/534/19.

---

**Lourmel Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.826.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu au siège social de la société exceptionnellement le *08 septembre 2008* à 14h00 avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Constatation et approbation du report de la date de l'Assemblée Générale Statutaire ayant pour objet d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de contrôle du Commissaire relatifs à l'exercice clôturé au 30 juin 2007.
- Approbation du bilan arrêté au 30 juin 2007 et du compte de profits et pertes y relatif ; affectation du résultat.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clôturé au 30 juin 2007 ; ainsi que pour la non tenue de l'assemblée à la date statutaire.
- Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008100189/565/20.

---

**Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.109.

Les actionnaires sont convoqués à une

## DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 4 septembre 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 21 juillet 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008094977/29/18.

---

### **Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Nous prions les Actionnaires de bien vouloir assister à

### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(ci-après dénommée l'"Assemblée") de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la "Société"), qui se tiendra au siège social de la Société, le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2008.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2008.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Changement du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg S.A., 10A, boulevard Royal, Luxembourg où des formulaires de procuration sont disponibles.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008095943/755/24.

---

### **Fashion Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement jeudi, le 28 août 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour:*

1. Réaffectation du résultat au 31 décembre 2007.
2. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008096566/29/13.

---

**TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement en date du 29 août 2008 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008096565/802/20.

---

**Summa Gestion S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 28 août 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de la société à responsabilité limitée GESTOR Société Fiduciaire de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
6. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097318/29/21.

---

**GED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.291.

The shareholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on August 28, 2008 at 4.40 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2007.
3. Appropriation of results as of December 31, 2007.

4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008097323/29/17.

---

**Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 85.240.

---

The shareholders are hereby convened to the

**ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on Thursday, the 28th of August 2008 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2007.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Sundry.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008097316/29/18.

---

**Banyan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 76.957.

---

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social le 27 août 2008 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097984/534/15.

---

**Matival S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 36.286.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 août 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097987/29/20.

---

**Azabu Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.018.

---

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 août 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097986/29/18.

---

**Agestalux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.447.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 28 août 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Non-renouvellement des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration venus à échéance de M. Gérard BIRCHEN et décharge.
6. Non-renouvellement du mandat d'administrateur venu à échéance de M. Jacques CLAEYS et décharge.
7. Non-renouvellement du mandat d'administrateur venu à échéance de M. Sinan SAR et décharge.
8. Non-renouvellement du mandat de commissaire aux comptes venu à échéance de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. et décharge.
9. Nomination de Mme Isabelle JACQUOT, expert-comptable, née à Ixelles (Belgique), le 30 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
10. Nomination de M. Georges GREDT, comptable, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 août 1966, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
11. Nomination de Max GALOWICH, juriste, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
12. Nomination de la société anonyme LUX-AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 25.797, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

13. Transfert du siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
14. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097985/29/36.

---

**Nordic Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 29 août 2008 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30/06/2008.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097988/1267/15.

---

**Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Strategic Allocation Funds (the "Company") will be held at the registered office of the Company on August 28, 2008 at 2.30 p.m., with the following agenda:

*Agenda:*

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements for the financial year ended March 31, 2008;
- Discharge of the Board of Directors;
- Re-election of the following three current Directors: Vijay C. Advani, Gregory E. McGowan, and William Jackson;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditors;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

*Voting*

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

*Voting arrangements*

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of Franklin Templeton International Services S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, no later than August 21, 2008 at 5.00 p.m.

*Venue of the meeting*

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on August 28, 2008, at 2.30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 3.30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Company at 1.30 p.m.

Please note that all references to time in this notice means Luxembourg time.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008097308/755/33.

---

**International Marketing Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.986.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097990/1267/16.

---

**Locatem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.758.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 9 septembre 2008 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008097989/1267/16.

---

**AKZENT Invest Fonds 1 (Lux), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 21. Juli 2008, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, im Juli 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008093479/1239/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10804. - Reçu 74,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Global Growth Opportunities SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.593.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-second of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1.- Stanhope Capital LLP, domiciled at 35 Portman Square, London W1H 6 LR  
here duly represented by Mr. Serge Karp, bank employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in London, on July 18, 2008, and
- 2.- Stanhope Capital (Switzerland) S.A., domiciled at 15, Cours des Bastions, CH-1205 Geneva,  
here duly represented by Ms. Sabine Freiburg, bank employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Geneva, on July 18, 2008.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to enact as follows the articles of association (herein after the "Articles of Association") of a public limited liability qualifying as an investment company with variable share capital which they declare to form between themselves:

### I. Form - name - registered office - duration - purpose

**Art. 1. Form and Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") in the form of a public limited liability company ("société anonyme") organized as a specialized investment fund under the name of "Global Growth Opportunities SICAV - SIF" (herein after the "Company") which will be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (herein after the "SIF Law"), as well as by the present Articles of Association.

#### Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (herein after the "Board"). Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by decision of the Board.

2.2. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

#### Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company, adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association by law.

#### Art. 4. Purpose.

4.1. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities of any kind and assets, within the limits of the investment policies and within the limits of the investment restrictions (if any) determined by the Board pursuant to Article 19 hereof, with the purpose of diversifying investment risks and affording its shareholders the benefit of the management of the assets of the Company's sub-fund(s).

4.2. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the SIF Law or any legislative replacements or amendments thereof.

### II. Subscribed capital- shares - net asset value

#### Art. 5. Subscribed Capital.

5.1. The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of all sub-funds of the Company as defined in Article 12 hereof and shall be represented by fully paid-up shares of no par value, divided into several classes, as the Board may decide to issue within the relevant sub-fund.

The different classes may have amongst any other characteristics, for example, the following characteristics:

- distribution / accumulation policy
- different fee structures
- trading / hedging policies
- different minimum subscription/holding
- reference currency

The Board may decide, in accordance with Article 7, if and from which date shares of different classes shall be offered for sale, those shares to be issued on terms and conditions as shall be decided by the Board. A portfolio of assets shall be established for each sub-fund of shares or for two or more classes of shares in the manner as described in article 12 hereof. Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes corresponding to separate portfolios of

assets (each a "Sub-fund"), (which may as the Board may determine, be denominated in different currencies) and the proceeds of the issue of shares of each Sub-fund be invested pursuant to Article 4 hereof for the exclusive benefit of the relevant Sub-fund in securities or other assets as the Board may from time to time determine in respect of each Sub-fund. With regard to creditors the Company is a single legal entity the assets of a particular Sub-fund are only applicable to the debts, engagements and obligations of that Sub-fund. In respect of the relationship between the investors, each Sub-fund is treated as a separate entity.

5.2. The initial capital of the Company is thirty two thousand Euro (EUR 32,000.-) divided into thirty-two (32) shares without par value.

5.3. The minimum capital shall be two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) and has to be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a special investment fund under Luxembourg law.

#### **Art. 6. Eligible investors.**

6.1. The shares of the Company are restricted to well-informed investors, within the meaning of article 2 of the SIF Law indicated in 6.2, who are able to adequately assess the risk associated with their investments and who confirm in writing, respectively their nominee(s) certify in writing, that they adhere to the status of well-informed investor. The conditions pertaining to the well-informed investor status are not applicable to the member of the Board and other persons who intervene in the management of the Company.

6.2. Within the meaning of the SIF Law, a well-informed investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

6.2.1 he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and

6.2.2 he invests a minimum of EUR 125,000.- in the specialized investment fund, or

he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialized investment fund.

6.2.3 The conditions set forth are not applicable to the directors and other persons who intervene in the management of the specialized investment fund.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

7.1. Shares of the relevant class of any Sub-fund will be issued in non certificated form. The Board shall determine whether the Company shall issue the shares in bearer and/or in registered form.

7.2. All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (herein after the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such Register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

7.3. If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer form, the Company may require assurances satisfactory to the Board that such issuance or conversion shall not result in such shares being held by a Non Authorized Person as defined in Articles 6 and 10 hereof.

7.4. In case of bearer shares, the Company may consider the nominee, holding the shares in favor of his underlying clients, as the owner of the shares; in case of registered shares, the inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such registered shares.

7.5. Shareholders entitled to registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

7.6. In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such shares is disputed, all persons claiming a right to such shares have to appoint one single attorney to represent such shares towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such shares.

7.8. The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

**Art. 8. Issue of shares.**

8.1. The Board is authorized without limitation to issue at any time an unlimited number of shares of no par value, in any class within any Sub-fund, without reserving to the existing shareholders a preferential rights to subscribe for the shares to be issued.

8.2. The Board may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued, the Board may, in particular, decide that shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the offering memorandum (Issuing Document) prepared by the Company.

When shares are issued by the Company, the net asset value per shares is calculated in accordance with Article 12 hereof. The issue price of shares to be issued is not necessarily based on the net asset value per share of the relevant class of shares in the relevant Sub-fund, as determined in compliance with article 12 hereof.

8.3. Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share as determined in compliance with article 12 hereof. The net asset value per share and the price for the issue of the shares shall be calculated by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at a frequency to be determined by the Board, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day", in accordance with such policy as the Board may from time to time determine. Such price may be increased by an equalization charge comprising a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions as approved from time to time by the Board. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board.

8.4. Applications received by the Company in Luxembourg before the Valuation Day prior to the deadline determined by the Board shall be settled at the net asset value per share calculated on that Valuation Day plus a subscription fee, if any. Requests received after this deadline will take effect on the next Valuation Day. Applications shall be submitted for payment in the reference currency of the relevant Sub-fund or in another currency as may be determined from time to time by the Board.

8.5. The Company may agree to issue shares in consideration for a contribution in kind in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such consideration in kind comply with the investment objectives and policies of the Company.

8.6. The Company may temporarily suspend the subscription of its shares in accordance with the provisions of Article 12.2.

**Art. 9. Redemption of shares.**

9.1. A shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms and procedures set forth by the Board in the Issuing Document of the Company and within the limits provided by these Articles.

9.2. The redemption price is based on the net asset value per share (or on another price determined by the Board) less a redemption commission, if the Board so decides, whose amount is specified in the Issuing Document of the Company. Moreover, any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which Company shares are sold will be charged. The net asset value per share and the price for redemption of the shares shall be calculated monthly by the Company or any agent appointed thereto by the Company, or at another frequency to be determined by the Board, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

9.3. A redemption request shall be irrevocable, except in case of and during any period of suspension of redemption. Any such request must be filled by the shareholder in written form (which, for these purposes includes a request given by cable, telegram, telex, telecopy or email, or any other similar way of communication subsequently confirmed in writing) at the registered office of the Company or, if the Company so decides, with any other person or entity appointed by it as its agent for redemption of shares.

9.4. The Board may impose such restrictions as it deems appropriate on the redemption of shares; the Board may, in particular, decide that shares are not redeemable during such period or in such circumstances as may be determined from time to time and provided for in the Issuing Document of the Company.

9.5. Should the relevant regulations applicable to the Company not be properly respected, the Luxembourg Financial Supervisory Authority may decide, in the best interest of the investors, to suspend the redemption of the shares.

9.6. All redeemed shares shall be cancelled.

9.7. Given the fact that there exists the possibility to invest a considerable part of the net assets in non listed and possibly illiquid securities, the redemption payments may be delayed as set forth in further detail in the Issuing Document prepared by the Company.

9.8. The Company, at its discretion, may at the request of a shareholder accept redemptions in kind. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis. In addition these redemptions (1) must not have negative effect for the remaining shareholders and (2) will be audited by the Company's appointed auditor.

9.9. Payment of the redemption price will be executed within a time frame to be determined by the Board, in the reference currency of the Company or in another currency as may be determined from time to time by the Board for

the payment of the redemption price of the shares of the Company and will be deposited for payment with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the redemption price.

9.10. A redemption price determined but not paid on a share cannot be claimed by the holder of such share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

9.11. The Company may temporarily suspend the redemption of its shares in accordance with the provisions of Article 12.2.

#### **Art. 10. Restrictions on Ownership of shares.**

10.1. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such shares by virtue of such law or requirement (including without limitation any person which does not qualify as well-informed investor within the meaning of article 2 of the SIF Law) or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to disadvantages (including without limitation tax or financial disadvantages) that it would have otherwise occurred or subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

10.2. Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any Non Authorized Person, as defined in Article 6 and 10 hereof, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Non Authorized Person or a person holding more than a certain percentage of capital as may be determined by the Board (a "Non Authorized Person"); and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the Register, to provide with any information which it may consider necessary for the purpose of determining whether this results in or will result in beneficial ownership of shares of the Company to be held by a Non-Authorized Person; and

C.- decline to accept the vote of any Non Authorized Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Non Authorized Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held. The price at which each such share is to be purchased shall be an amount based on the net asset value per share as at the Valuation Day, specified by the Board for the redemption of shares of the Company, all as determined in accordance with Article 9 hereof, less any service charge and/or special discount as set forth in the Issuing Document. Payment of this purchase price will be executed in accordance with the provisions of Article 9 hereof.

#### **Art. 11. Conversion of shares.**

11.1. The Board may authorize investors to request conversion of the whole or part of his shares corresponding to a certain Sub-fund into shares of another Sub-fund, provided that the issue of shares by this Sub-fund has not been suspended and provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, the possibility or the frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the current Issuing Document. Shares are converted according to a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the current Issuing Document.

11.2. Investors may not convert shares of one class into shares of another class of the relevant Sub-fund or of another Sub-fund, unless otherwise determined by the Board and duly disclosed in the current Issuing Document. The Board may resolve the conversion of one or several classes of shares of one Sub-fund into shares of another class of the same Sub-fund or another Sub-fund, in the case that the Board estimates that it is no longer economically reasonable to operate this or these classes of shares.

11.3. During the month following the publication of such a decision, as described in Article 29 hereafter, investors of the classes concerned are authorized to redeem all or part of their shares at their net asset value or at another price determined by the Board - free of charge - in accordance with the guidelines outlined in article 9.

11.4. Shares not presented for redemption will be exchanged on the basis of the net asset value of the corresponding class of shares (or at another price determined by the Board) calculated for the day on which this decision will take effect.

The same procedures apply to the submission of conversion applications as apply to the issue and redemption of shares. This conversion will be effected at the rounded net asset value (or at another price determined by the Board) increased by charges and transaction taxes, if any. However, the sales agency may charge an administrative fee which may be fixed by the Company.

## **Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.**

12.1. The net asset value of each Sub-fund and per share will be determined by the agent appointed by the Company under the supervision of the Board.

12.2. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value of each Sub-fund and per share taken by the Board or by any bank, company or other organization which the Board may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and on its shareholders.

12.3. The net asset value of each Sub-fund and per share shall be exclusively expressed in the Sub-fund's currency. The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of the relevant Sub-fund will be converted at the mid-closing spot rate received from external services providers.

12.4. The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation than the one described here below, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the relevant Sub-fund.

12.5. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and applied in accordance with generally accepted accounting principles in Luxembourg.

12.6. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.7. Unless otherwise described here below, the net asset value per share of each Sub-fund is determined as at the last business day of the month (hereinafter called "Valuation Day"). The calculation of the net asset value will be completed by the Board or its appointed agents normally on the first business day of the following month. In this context, "business day" shall mean the usual bank business days (i.e. each day on which banks are opened during normal business hours) in Luxembourg with the exception of some non-regulatory holidays.

12.8. The net asset value of each Sub-fund is equal to the total assets of the relevant Sub-fund less its liabilities. The net asset value per share of each Sub-fund will be expressed in the reference currency of the relevant Sub-fund (except when there exists any state of affairs which, in the opinion of the Board, makes the determination in the currency of any Sub-fund either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders, the net asset value may be determined in such other currency as the Board may determine) and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the total net assets of any Sub-fund by the number of shares then outstanding. The net asset value per share will be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency and if it is mid-way between the nearest currency unit it will be rounded up.

12.9. In this context, "business day" refers to the normal bank business day (i.e. each day on which banks are open during normal hours) in Luxembourg, with the exception of individual, non-statutory rest days as well as days on which exchanges in the main countries in which any Sub-fund invests are closed or 50 % or more of any Sub-fund's investments cannot be adequately valued. Non-statutory rest days are days on which individual banks and financial institutions are closed.

12.10. The net asset value per share (i.e. closing prices or if such do not reflect reasonable market value in the opinion of the Board, the last available prices at the time of valuation) is calculated on the basis of the last known prices in accordance with the following rules:

I. The assets of each Sub-fund shall include:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);
3. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by any Sub-fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets owned by any Sub-fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
5. the preliminary expenses of any Sub-fund, including the cost of issuing and distributing shares of any Sub-fund, insofar as the same have not been written off;
6. all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

12.11. The value of such assets shall be determined as follows:

- Units or shares issued by open-ended funds shall be valued at their last official net asset value, as reported or provided by such open-ended funds or their agents or at their latest unofficial or estimated net asset values (i.e. estimates of net asset values may be provided by a pricing source - including the investment manager of the target open-ended fund - other than the administrative agent of the target fund if more recent than their official net asset values). The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of target open-ended funds may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target open-ended funds. Subject to the right of the Board provided by the Articles, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination.

- Any security or unit/share of a closed-end funds which is listed on any securities exchange or similar electronic system and regularly traded thereon will be valued based on the current market value or if no market value is available at its last closing price on the relevant Valuation day or at the last available closing price under the condition that this valuation reflects the most adequate price.

- Any security which is not listed on any security exchange or similar electronic system or if being listed or quoted, is not regularly traded thereon or in respect of which no prices as described above are available will be valued at its fair value.

- Based on the net acquisition price and by keeping the calculated investment return constant, the value of money market paper is successively adjusted to the redemption price thereof. In the event of material changes in market conditions, the valuation basis is adjusted on the new market yields.

- Debt securities and other securities are valued at the last available price, if they are listed on an official stock exchange. If the same security is listed on several stock exchanges, the last available price on the stock exchange that represents the major market for this security will apply.

- Debt securities and other securities are valued at the last available price on this market, if they are not listed on an official stock exchange, but traded on another regulated market, which is recognized, open to the interested person and operating regularly.

- If these prices are not in line with the market, the respective securities, as well as the other legally admissible assets, will be valued at their market value which the Fund, acting with prudence and in good faith, shall estimate on the basis of the price likely to be obtained.

- Time deposits with an original maturity exceeding 30 days can be valued at their respective rate of return, provided the corresponding agreement between the credit institution holding the time deposits and the Fund stipulates that these time deposits may be called at any time and that, if called for repayment, their cash value corresponds to this rate of return.

- Any cash in hand or on deposit, notes payable on demand, bills and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends, interests declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be valued at their full nominal value, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the Board of Directors may value these assets with a discount he may consider appropriate to reflect the true value thereof. Liquid funds are valued at their nominal value plus any accrued interest.

- Securities and other investments that are denominated in a currency other than the reference currency of the relevant Sub-fund and which are not hedged by means of currency transactions are valued at mid closing spot rates.

12.12. The liabilities of each Sub-fund shall include:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans of the Sub-fund (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including investment management fees and performance fees, advisory fees and other administrative expenses, like custody fees, administration fees and fees of any other agents of the Sub-fund);
4. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Sub-fund;
5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Sub-fund, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Sub-fund;
6. all other liabilities of the Sub-fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Sub-fund shall take into account all expenses payable by the Sub-fund which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers, investment advisors, including of all out-of-pocket expenses incurred by them for the benefit of the Sub-fund excluding any general overheads, others, including performance related fees, fees and expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, if any, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable traveling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and reporting and publishing and distributing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, depositing, advertising and distributing offering documents, agreements and other documents concerning the Company, explanatory memoranda, periodical reports or registration statement, and the costs of any reports and notifications to shareholders, the cost of convening and holding shareholders' and Board' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, the cost of publishing the issue and redemption prices, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex, the fees for the Company's auditor and legal advisers and all other similar expenses including all litigations expenses incurred in connection with the conduct of the Company business and the offering of shares. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

12.13. The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of the Sub-fund will be converted at the mid closing spot rate received from external services providers.

12.14. The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Sub-fund.

12.15. In the case of extensive redemption applications, the Sub-fund may establish the value of its shares on the basis of the prices at which the necessary sales of assets of the Sub-fund are effected. In such an event, the same basis for calculation shall be applied for subscription and redemption applications submitted at the same time.

12.16. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.17. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Sub-fund are dealt in or quoted, the Sub-fund may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Sub-fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.18. In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board or by any bank, company or other organization which the Board may appoint for the purpose of calculating the net asset value shall be final and binding on the Sub-fund and present, past or future shareholders.

12.19. For the purpose of this Article:

(i) Shares of any Sub-fund to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of any Sub-fund;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Sub-fund denominated otherwise than in the Sub-fund's currency, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value per share; and

(iii) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Sub-fund on such Valuation Day, to the extent practicable.

### **Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share.**

13.1. The net asset value per share and the price for the issue and redemption of the shares shall be calculated monthly by the Company or any agent appointed thereto by the Company, or at another frequency to be determined by the Board, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

13.2. The Company may temporarily suspend calculation of the net asset value, as well as the subscription and redemption of its shares, when:

(i) the stock exchanges or markets on which the valuation of a major part of the Company's assets is based or when the foreign exchange markets corresponding to the currencies in which the net asset value or a considerable portion of the Company's assets are denominated, are closed, except on regular public holidays, or when trading on such a market is limited or suspended or temporarily exposed to severe fluctuations;

(ii) political, economic, military or other emergencies beyond the control, liability and influence of the Company make it impossible to access the Company's assets under normal conditions or such access would be detrimental to the interests of the shareholders;

(iii) limitations on exchange operations or other transfers of assets render it impracticable for the Company to execute business transactions, or where purchases and sales of the Company's assets cannot be effected at the normal conversion rates;

(iv) when for any other reason the prices of a considerable portion of the Company's portfolio of assets cannot promptly or accurately be ascertained;

(v) when for any reason the prices of a considerable portion of the Company's portfolio of assets would be substantially affected by a forced sale of assets;

(vi) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange;

(vii) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

13.3. Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders or investors having made an application for subscription or redemption of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

13.4. Any request for subscription or redemption of shares of the Company shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

### III. Administration and supervision

#### Art. 14. Board of Directors.

14.1. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years

14.2. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

14.3. The directors, whose names are specified on the meeting agenda for the purposes of being proposed as directors, are elected by the meeting at the majority votes of shares present and represented. The directors, whose names are not proposed in the agenda, are elected by the meeting at the majority votes of the outstanding shares.

14.4. Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

14.5. In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting of shareholders.

#### Art. 15. Board meetings.

15.1. The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

15.2. The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

15.3. The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

15.4. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

15.5. Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

15.6. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

15.7. The directors may only act at duly convened meetings of the Board.

15.8. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, are present or represented. In the case of stalemate, the chairman has a casting vote.

15.9. Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

15.10. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented.

15.11. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

#### Art. 16. Powers of the Board.

16.1. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 19 hereof.

16.2. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

#### Art. 17. Corporate Signature.

17.1. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

17.2. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by unanimous resolution of the Board.

**Art. 18. Delegation of power.** The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not to be members of the Board and who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers.

**Art. 19. Investment Policies.** The Board, based upon the principle of risk diversification as stated in the SIF Law, has the power to determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions (if any) as set forth in the Issuing Document of the Company and in compliance with the SIF Law.

**Art. 20. Investment Manager, Advisor.** The Board may delegate the management of the portfolio of assets of the Company and the related investment advisory to one or several external specialised service provider(s) which will be subject to the overall supervision and responsibility of the Board and which at all time act in compliance with the investment objectives, policies and strategies of the Company, as set forth in the offering documents of the Company.

**Art. 21. Conflict of Interest.**

21.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

21.2. In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

21.3. The term "conflict of interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the investment manager(s), the investment advisor(s), the custodian as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion

**Art. 22. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 23. Auditor.**

23.1. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

23.2. The auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

**IV. General meetings - fiscal year - distributions**

**Art. 24. Representation.** The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 25. General Meetings of Shareholders.**

25.1. The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board. The Board shall also be obliged to convene such a meeting within a period of one month if shareholders representing 1/10th of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

25.2. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company (or at any other address in Luxembourg-City specified in the notice of meeting), on May 15 at 14.00 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held on the next following business day.

25.3. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

25.4. Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

25.5. If bearer shares are issued, the notice of meeting shall, in addition, be published as provided for by law in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations", in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

25.6. If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

25.7. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting of shareholders may take place without notice of meeting.

25.8. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

25.9. The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

25.10. Each share of the Company, regardless of the net asset value per share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full shares are entitled to vote.

25.11. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

25.12. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 26. Fiscal year.** The fiscal year of the Company starts on the first day of January and finishes on the last day of December each year.

#### **Art. 27. Distributions.**

27.1. The general meeting of shareholders shall, within the limits provided by law, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board to declare distributions, provided, however, that the minimum capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

27.2. The Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

27.3. The payment of any distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders in case of registered shares and upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company in case of bearer shares.

27.4. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

27.5. The Board may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

27.6. No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

27.7. Payment of dividends to holders of bearer shares, and notice of declaration of such dividends, will be made to such shareholders in the manner determined by the Board from time to time in accordance with Luxembourg Law.

27.8. A dividend declared but not paid on a share cannot be claimed by the holder of such share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Company to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection.

### **V. Final provisions**

#### **Art. 28. Custodian.**

28.1. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a credit institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

28.2. The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

28.3. If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavors to find a successor Custodian within two months. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof. A successor Custodian shall be appointed within two months.

**Art. 29. Liquidation and Merging of Sub-funds.**

29.1. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of investors effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the Luxembourg Law of February 13, 2007. Any decision or order of liquidation will be notified to the investors, and published in accordance with the Law of February 13, 2007, in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, of which at least one shall be a Luxembourg newspaper.

29.2. The proceeds of liquidation of each Sub-fund will be distributed to the investors in proportion to their entitlements in that specific Sub-fund. The sums and assets payable in respect of shares whose holders failed to claim these at the time of closure of the liquidation will be deposited at the Caisse de Consignations in Luxembourg. These amounts will lapse if they are not claimed within the legal prescription period, which at present is thirty years.

29.3. The general meeting of investors of any Sub-fund may, at any time and upon notice of the Board, decide, without quorum and at the majority of the votes present or represented, the liquidation of a Sub-fund (or any class(es) of shares. Furthermore, in case the net assets in any Sub-fund or of any class(es) of shares has decreased to an amount determined by the Board from time to time to be the minimum level for such Sub-fund or such class(es) of shares to be operated in an economically efficient manner, or in case the interest of the investors will demand so, the Board will be entitled, upon a duly motivated resolution and without authorization of a general meeting, to decide the liquidation of such Sub-fund (or class of shares).

29.4. The Board may also proceed, upon a duly motivated resolution and without authorization of a general meeting, to liquidate a Sub-fund if maintaining such Sub-fund would, in the opinion of the directors, place the Company in breach of any applicable laws, regulations or requirements of any jurisdiction, otherwise adversely affect or prejudice the tax status, residence or good standing of the Company or otherwise cause the Fund or its investors to suffer material, financial or legal disadvantage. The investors will be notified by the Board or informed of its decision to liquidate in a similar manner to the convocations to the general meetings of investors. The net liquidation proceed will be paid to the relevant investors in proportion of the shares they are holding. Liquidation proceed which will remain unpaid after the closing of the liquidation procedure will be kept under the custody of the Custodian for a period of six months. At the expiration of this period, unclaimed assets will be deposited under the custody of the Caisse de Consignation to the benefit of the unidentified investors.

29.5. Any resolution of the Board, whether to liquidate a Sub-fund, whether to call a general meeting to decide upon the liquidation of a Sub-fund, will entail cancellation of the shares of the relevant Sub-fund and of all subscription orders, whether pending or not. Redemption and conversion request may be accepted and dealt with during the liquidation procedure, provided the determination of the Net Asset Value can be carried out in normal circumstances. Following the decision of the Board, the general meeting of investors of two or more Sub-funds may, at any time and only upon notice of the Board, decide, without quorum and at the majority of the votes present or represented in each Sub-fund concerned, the absorption of one or more Sub-funds (the absorbed Sub-fund(s)) into the remaining one (the absorbing Sub-fund). All the investors concerned will be notified by the Board. In any case, the investors of the absorbed Sub-fund (s) shall be offered with the opportunity to redeem their shares free of charge during a one month period starting as from the date on which they will have been informed of the decision of merger, it being understood that, at the expiration of the same period, the decision to merge will bind all the investors who have not implemented this prerogative.

29.6. Further to the closing of any merger procedure, the auditor of the Fund will report upon the way the entire procedure has been conducted and shall certify the exchange parity of the shares. All investors concerned by the final decision to liquidate a Sub-fund or merge different Sub-funds will be personally notified. The Fund may merge itself or one of its Sub-funds with another Luxembourg investment Company according to the Luxembourg laws.

**Art. 30. Dissolution and Liquidation of the Company.**

30.1. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 29 hereof.

30.2. Whenever the subscribed capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the Board. The general meeting of shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

30.3. The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the subscribed capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting of shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the shareholders holding one fourth of the shares represented at the meeting.

30.4. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

30.5. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and remuneration.

**Art. 31. Amendments to the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 32. Statement.**

32.1. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

32.2. The term "business day" referred to in this document, shall mean the usual bank business days (i.e. each day on which banks are opened during normal business hours) in Luxembourg with the exception of some non-regulatory holidays.

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds as such laws have been or may be amended from time to time.

*Transitory Dispositions*

1) The first fiscal year of the Company will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on December 31, 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders will be held on May 15th, 2009 at 14.00 p.m.

*Subscription*

The subscribed capital of the Company is subscribed as follows:

1) Stanhope Capital LLP, above named, subscribes for 16 (sixteen) shares.

2) Stanhope Capital (Switzerland) S.A, above named, subscribes for 16 (sixteen) shares.

The undersigned notary certifies the settlement of the subscriptions for a total amount of EUR 32'000,- (thirty-two thousand euros) and states that the conditions provided for by the article 26 of the law of 10 August 1915 are fulfilled.

*Expenses*

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

*General Meeting of Shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

1. The following are elected as directors of the Company for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as of December 31, 2008:

- Mr. Charles Meyer, Chairman and Member of the Board of Directors, born on 19.04.1969 in Luxembourg, professionally domiciled at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

- Mr. Erik Van Vliet, Member of the Board of Directors, born on 24.01.1966 in Rotterdam, professionally domiciled at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

- Mr. Daniel Pinto, Member of the Board of Directors, born on 11.09.1966 in Paris, professionally domiciled at 35 Portman Square, London W1H 6 LR.

2. The following is elected as independent auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as of December 31, 2008:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

3. The address of the Company is set at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the persons appearing, who signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Stanhope Capital LLP, domicilié à 35 Portman Square, Londres W1H 6 LR,

ici représentée par Monsieur Serge Karp, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 18 juillet 2008, et

2.- Stanhope Capital (Switzerland) S.A., domicilié à 15, Cours des Bastions, CH-1205 Genève,

ici représentée par Mme Sabine Freiburg, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 18 juillet 2008,

Les procurations données, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable qu'ils envisagent de constituer:

## **I. Forme - dénomination- siège social - durée - objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il est constitué, entre les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir par la suite les actions émises au titre des présentes, une société d'investissement à capital variable sous la forme une société anonyme, organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé sous le nom de "Global Growth Opportunities SICAV - FIS" (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après la "Loi FIS"), ainsi que par les présents Statuts.

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Ledit siège pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le "Conseil"). Des succursales, filiales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger (à l'exclusion en tout état de cause des États-Unis, de leurs territoires ou possessions), par décision du Conseil.

2.2. Au cas où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, susceptibles de compromettre les activités normales de la Société en son siège ou d'entraver la communication aisée entre ledit siège et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger et ce, jusqu'à cessation complète des dites circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société pourra être dissoute à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, adoptée selon les modalités requises par la loi en matière de modification des présents Statuts.

### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet exclusif le placement des fonds dont elle dispose dans des actifs et dans des titres de toutes espèces et ce, dans les limites des politiques d'investissement et des restrictions y afférentes (le cas échéant) déterminées par le Conseil conformément à l'Article 18 des présentes, aux fins de diversifier les risques de placement et de permettre à ses actionnaires de bénéficier de la gestion des actifs de la Société.

4.2. La Société pourra adopter toute mesure et conclure toute transaction qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social et ce, dans les limites les plus amples autorisées par la Loi FIS ou par tout amendement ou toute modification de ladite Loi.

## **II. Capital souscrit - actions - valeur nette d'inventaire**

### **Art. 5. Capital souscrit.**

5.1. Le capital de la Société devra à tout moment être égal au total de ses actifs nets, au sens de l'Article 12 des présentes, et sera représenté par des actions intégralement libérées, sans valeur nominale, pouvant être émises dans les sous-fonds respectifs et suite à une décision du conseil d'administration en différentes classes. Les différentes classes peuvent avoir, entre autres, les caractéristiques suivantes:

- Politique de distribution/accumulation
- différente structure de charges
- Politique de transactions de bourse/de couverture de risque de change
- Différente souscription minimale/participation minimale comme investisseur
- devise de référence

Le conseil d'administration peut décider conformément à l'article 7 ci-après, si et pour quelle date des titres d'autres classes sont offertes à la vente. Ces titres sont émis à des termes et conditions fixés par le conseil d'administration. Pour chaque sous-fonds d'actions ou pour deux ou plusieurs classes de titres doit être établi un portefeuille d'avoirs d'une façon telle que décrite dans l'article 12 ci-après. Les fonds collectés lors de l'émission de ces titres pour chaque Sous-fonds sont à investir conformément à l'article 4 ci-dessus au profit exclusif du Sous-fonds concerné en valeurs ou tous autres avoirs autorisés par la loi que le conseil d'administration déterminera de temps en temps pour chaque sous-fonds.

En ce qui concerne les créanciers de la Société, la Société doit être considérée comme une seule unité juridique. Les actifs d'un sous-fonds déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans les relations entre investisseurs, chaque compartiment est considéré séparément.

5.2. Le capital social initial de la Société est de trente-deux mille euro (EUR 32'000,-) représenté par trente-deux (32) actions sans valeur nominale.

5.3. Le capital social minimum correspondra à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1'250'000,-) et devra être atteint dans les douze mois qui suivent la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé en vertu du droit luxembourgeois.

#### **Art. 6. Investisseurs qualifiés.**

6.1. Les actions de la Société seront réservées aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi FIS, mentionnée en 6.2., capables d'évaluer de manière appropriée le risque associé à leurs investissements et ayant confirmé par écrit ou fait certifier par écrit par le biais de leur(s) intermédiaire(s) respectif(s) qu'ils adhèrent au statut d'investisseur averti. Les conditions afférentes à ce statut ne s'appliqueront à aucun membre du Conseil ni à aucune autre personne participant à la gestion de la Société.

Est investisseur averti au sens de la présente loi l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et

il investit un minimum de EUR 125'000,- dans le fonds d'investissement spécialisé, ou il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou

d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.

Les conditions du présent article ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion des fonds d'investissement spécialisés.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1. L'émission des actions ne sera pas matérialisée par un certificat. Le Conseil tranchera sur le fait de savoir si la Société doit émettre des actions au porteur et / ou nominatives.

7.2. Toutes les actions nominatives de la Société seront enregistrées au registre des actionnaires (ci-après le "Registre"), lequel sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ledit Registre fera mention du nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, du lieu de résidence ou du domicile élu qu'il aura communiqué à la Société, ainsi que du nombre d'actions nominatives qu'il détient.

7.3. En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur, et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives à la demande du détenteur des actions respectives. Préalablement à l'émission d'actions sous forme d'actions au porteur et préalablement à la conversion d'actions nominatives en actions au porteur, la Société pourra exiger des garanties jugées satisfaisantes par le Conseil, attestant que lesdites opérations d'émission et de conversion ne donneront pas lieu à la détention des actions susmentionnées par une quelconque Personne Non Autorisée au sens des Articles 6 et 10 des présentes.

7.4. En cas d'actions au porteur, la Société sera habilitée à considérer l'intermédiaire détenant les actions pour le compte de ses clients comme étant le propriétaire des actions; en cas d'actions nominatives, l'inscription du nom de l'actionnaire au Registre attestera du droit de propriété de ce dernier sur les actions nominatives.

7.5. Les actionnaires habilités à recevoir des actions nominatives devront communiquer à la Société une adresse à laquelle toutes notifications et tous avis pourront lui être envoyés. Ladite adresse sera également consignée au registre des actionnaires.

7.6. A défaut de communication d'une adresse par un actionnaire, la Société pourra autoriser qu'il en soit fait mention dans le Registre, et l'adresse de l'actionnaire sera dès lors réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse déterminée de temps en temps par la Société et ce, jusqu'à ce que ledit actionnaire communique une adresse à la Société. Tout actionnaire pourra, à tout moment, modifier son adresse consignée au Registre, sous réserve d'en aviser par écrit la Société en son siège ou à toute autre adresse déterminée de temps en temps par la Société.

7.7. La Société n'acceptera qu'un seul propriétaire par action. En cas de pluralité des détenteurs pour une ou plusieurs actions ou en cas de contestation portant sur la propriété des dites actions, toutes les personnes se prévalant d'un droit sur lesdites actions devront désigner un seul et unique mandataire aux fins de représenter lesdites actions auprès de la Société. Le défaut de désignation dudit mandataire entraînera une suspension des droits attachés aux dites actions.

7.8. La Société pourra décider d'émettre des rompus. Lesdits rompus ne conféreront pas de droit de vote mais donneront toutefois droit à une participation dans les actifs nets de la Société sur une base proportionnelle.

#### **Art. 8. Émission d'actions.**

8.1. Le Conseil sera autorisé, sans limitation, à émettre à tout moment un nombre illimité d'actions et ce, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

8.2. Le Conseil pourra imposer des restrictions concernant la fréquence d'émission des actions et, notamment, décider que des actions ne pourront être émises que lors d'une ou de plusieurs périodes d'émission ou selon toute autre fréquence prévue dans le document d'émission élaboré par la Société.

Lorsque la Société offre des titres en souscription, le prix par titre offert ne sera pas nécessairement égal à la valeur nette d'inventaire par titre, déterminée conformément à l'article 12 ci-dessous.

8.3. Lorsque la Société offre des actions pour souscription, le prix auquel chacune des dites actions sera proposée correspondra à la valeur nette d'inventaire par action, fixée conformément à l'article 12 des présentes. La valeur nette d'inventaire par action et le prix d'émission des actions seront calculés sur une base mensuelle par la Société ou par tout agent qu'elle aura désigné à cet effet, ou selon toute autre fréquence déterminée par le Conseil, ladite date ou ledit jour étant dénommé aux présentes le "Jour d'évaluation", conformément à la politique périodiquement fixée par le Conseil. Ledit prix pourra être majoré d'une charge de péréquation, comportant un pourcentage des coûts et dépenses estimés devant être encourus par la Société lors du placement des produits de l'émission, ainsi que des commissions de vente applicables telles qu'approuvées de temps en temps par le Conseil. Le prix ainsi déterminé sera payable dans un délai déterminé par le Conseil.

8.4. Pour toutes les demandes d'émission reçues pendant les heures de bureau usuelles avant un Jour d'Évaluation luxembourgeois, le prix d'émission calculé le Jour d'Évaluation à Luxembourg s'applique. Les demandes peuvent être soumises dans la devise de référence ou dans d'autres devises telles que déterminées par le conseil d'administration de temps en temps.

Toutes les demandes d'émission et de conversion reçues par les agents payeurs et agents de distribution après la limite définie ci-dessus sont traitées le Jour d'Évaluation suivant.

8.5. La Société pourra convenir d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature, conformément aux dispositions légales du Luxembourg, notamment en ce qui concerne l'obligation du réviseur d'entreprises agréé de la Société d'élaborer un rapport d'évaluation, et sous réserve que ladite contrepartie en nature respecte les objectifs et les politiques de la Société en matière d'investissements.

8.6 La Société pourra suspendre provisoirement la souscription de ses actions conformément aux stipulations de l'Article 12.2.

#### **Art. 9. Rachat d'actions.**

9.1. Tout actionnaire pourra demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société aux conditions et conformément aux procédures déterminées par le Conseil dans le document d'émission de la Société et dans les limites stipulées aux présents Statuts.

9.2. Le prix de rachat sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action (ou sur tout autre prix déterminé par le Conseil), minorée, sur décision du Conseil, d'une commission de rachat dont le montant sera stipulé dans le document d'émission de la Société. En outre, toutes taxes, commissions et autres frais encourus dans les différents pays où les actions de la Société seront émises seront facturés. La valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix de rachat des actions seront calculés sur une base mensuelle par la Société ou par tout agent qu'elle aura désigné à cet effet ou selon toute autre fréquence déterminée par le Conseil, ladite date ou ledit jour étant désigné aux présentes le "Jour d'évaluation".

9.3. Toute demande de rachat sera irrévocable, sauf en cas de et pendant une période de suspension du rachat. Toute demande de rachat devra être adressée par l'actionnaire par écrit (ce qui, aux fins des présentes, inclus par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire ultérieurement confirmé par écrit) au siège social de la Société ou, selon la décision de la Société, à toute autre personne physique ou morale désignée par ses soins en tant qu'agent responsable des opérations de rachat d'actions.

9.4. Le Conseil pourra imposer toutes restrictions qu'il jugera appropriées au rachat d'actions et pourra, notamment, décider que les actions ne seront pas rachetables durant les périodes ou dans les circonstances spécifiques déterminées de temps en temps et prévues dans le document d'émission de la Société.

9.5. En cas de manquement à la réglementation applicable à la Société, la Commission de surveillance du secteur financier du Luxembourg pourra décider, dans l'intérêt des investisseurs, de suspendre le rachat des actions.

9.6. Toutes les actions rachetées seront annulées.

9.7. Compte tenu de la possibilité d'investir une partie considérable des actifs nets dans des titres non cotés et éventuellement non liquides, les paiements liés au rachat pourront être reportés selon des modalités plus amplement détaillées dans le document d'émission élaboré par la Société.

9.8. La Société sera habilitée, à son entière discrétion, à accepter un remboursement en nature, sur demande d'un actionnaire. La nature et le type des actifs qui devront être transférés dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et équitable. En outre, lesdits rachats (1) ne devront pas avoir d'incidence négative sur la situation des autres actionnaires et (2) feront l'objet d'une vérification de la part du réviseur d'entreprises agréé désigné de la Société.

9.9. Le paiement du prix de rachat devra se faire dans un délai fixé par le Conseil, dans la devise de référence de la Société ou dans toute autre devise déterminée de temps en temps par le Conseil pour le paiement du prix de rachat des actions de la Société, et auprès d'une banque sise au Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera mentionné dans l'avis d'achat) et ce, à compter de la fixation définitive du prix de rachat.

9.10. Un prix de rachat fixé mais non payé relativement à une action ne pourra plus être invoqué par le détenteur de ladite action après un délai de cinq ans à compter de l'avis y afférent, sauf renonciation ou prorogation par le Conseil dudit délai relativement à l'ensemble des actions, étant entendu qu'en tout autre état de cause, ledit prix sera dévolu à la Société à l'expiration dudit délai. Le Conseil sera habilité à adopter toute mesure nécessaire et à autoriser, le cas échéant, toute démarche pour compte de la Société en vue de cette dévolution.

9.11. La Société pourra suspendre provisoirement le rachat de ses actions conformément aux stipulations de l'Article 12.2.

#### **Art. 10. Restrictions relatives à la propriété de titres.**

10.1. La Société pourra restreindre et prévenir la détention d'actions de la Société par toute personne physique ou morale qui contreviendrait à une quelconque loi ou réglementation d'un quelconque pays ou d'une quelconque autorité gouvernementale, et par toute personne qui ne pourrait prétendre à la détention des dites actions en vertu de ladite loi ou réglementation (y compris, notamment, toute personne qui n'aurait pas la qualité d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi FIS), ou dans les cas où, de l'avis de la Société, ladite détention pourrait s'avérer préjudiciable à la Société ou à la majorité de ses actionnaires, entraîner une violation d'une quelconque loi ou réglementation luxembourgeoise ou étrangère, exposer la Société à des préjudices (y compris, notamment, des préjudices d'ordre fiscal ou financier), qu'elle risquerait de subir en l'absence de telles mesures de restriction, ou en vertu de lois (y compris, notamment, toutes lois fiscales) autres que celles du Grand-duché de Luxembourg.

10.2. La Société sera notamment habilitée à restreindre la détention d'actions de la Société par toute Personne Non Autorisée au sens des Articles 6 et 10 des présentes, et pourra à ces fins:

A.- refuser d'émettre toutes actions et d'enregistrer toute cession d'action, dans le cas où elle estimerait que ledit enregistrement ou ladite cession pourrait avoir pour effet d'attribuer la nue-propriété ou l'usufruit des dites actions à une quelconque Personne Non Autorisée ou à une quelconque personne détenant un pourcentage du capital supérieur à celui déterminé par le Conseil (ci-après "Personne Non Autorisée"); et

B.- exiger à tout moment de toute personne dont le nom sera consigné au Registre ou de toute personne souhaitant faire consigner la cession d'actions au dit Registre, de fournir toutes informations qu'elle jugerait nécessaires aux fins de déterminer si ladite transaction a ou aurait pour effet de conférer l'usufruit sur des actions de la Société à une Personne Non Autorisée; et

C.- refuser d'accepter le vote de toute Personne Non Autorisée aux assemblées des actionnaires de la Société; et

D.- au cas où elle constaterait qu'une Personne Non Autorisée est, soit individuellement soit conjointement avec une autre personne, l'usufruitier d'actions, exiger dudit actionnaire qu'il vende ses actions et apporte la preuve de ladite vente à la Société dans les trente (30) jours qui suivent la mise en demeure y afférente. Dans le cas où ladite mise en demeure demeurerait infructueuse, la Société pourra procéder au rachat forcé ou veiller à la vente, par ledit actionnaire, de l'ensemble des actions qu'il détient. Le prix de vente de chacune des dites actions sera alors calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire par action au Jour d'évaluation, telle que spécifiée par le Conseil pour le rachat des actions de la Société, ce conformément à l'Article 9 des présentes et déduction faite de toutes commissions et / ou réductions spéciales stipulées dans le document d'émission. Le paiement dudit prix de vente sera effectué conformément aux stipulations de l'Article 9 des présentes.

#### **Art. 11. Conversion d'actions.**

11.1 Le conseil d'administration peut décider que la conversion d'un certain nombre ou la totalité de ses titres, à la valeur nette d'inventaire correspondante, d'un certain Sous-fonds ou classe de Sous-fonds dans un autre Sous-fonds ou classe de Sous-fonds soit possible, pour autant que l'émission de titres du Sous-fonds concerné ne soit pas suspendue et sous-entendu que le conseil d'administration puisse imposer des restrictions comme la possibilité ou la fréquence de conversion et soumettre la conversion au paiement d'une commission de conversion. Ces spécifications doivent être décrites et publiées dans le prospectus de vente. La conversion est effectuée conformément à une formule déterminée de temps à autre par le conseil d'administration et décrite dans le prospectus d'émission en vigueur.

11.2 Le Conseil d'Administration pourra décider la conversion d'une ou de plusieurs classes de titres d'un Sous-fonds en titres d'une autre classes du même Sous-fonds, si le Conseil d'Administration estime que pour des raisons économiques il n'est plus raisonnable d'avoir cette ou ces classes de titres.

11.3 Pendant un mois à dater de la publication de cette décision, tel que décrit à l'article 29 ci-après, les investisseurs des classes concernées sont autorisés à demander le rachat de tout ou partie de leurs titres à leur valeur nette d'inventaire ou à un autre prix déterminé par le Conseil d'Administration, sans frais, conformément à la procédure décrite dans l'article 9.

11.4 Les titres non présentées pour le rachat seront échangées sur base de la valeur nette d'inventaire (ou à un autre prix déterminé par le Conseil d'Administration) de la classe de titres correspondante calculée au jour où la décision entre en vigueur. La remise de demandes de conversion est soumise aux mêmes modalités que l'émission et le rachat de titres. La conversion s'opère sur la base de la valeur nette d'inventaire (ou à un autre prix déterminé par le Conseil d'Administration) augmentée des charges et frais de transactions éventuels. Toutefois, l'agent de distribution peut prélever un émolument administratif fixé par la Société.

## **Art. 12. Calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action.**

12.1. La valeur nette d'inventaire de la Société et la valeur nette d'inventaire par action seront déterminées par l'agent désigné par la Société sous la surveillance du Conseil.

12.2. Sauf mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision portant sur le calcul de la valeur nette d'inventaire de la Société et de la valeur nette d'inventaire par action, adoptée par le Conseil ou par une banque, société ou autre organisation désignée, le cas échéant, par le Conseil aux fins du calcul de ladite valeur nette d'inventaire, sera définitive et aura force obligatoire à l'égard de la Société et de ses actionnaires.

12.3. La valeur nette d'inventaire de la Société et la valeur nette d'inventaire par action seront exclusivement exprimées dans la devise de la Société. Toute valeur du passif et de l'actif non libellée dans la devise de référence de la Société sera convertie au cours de clôture moyen au comptant communiqué par des prestataires externes.

12.4. Le Conseil, à son entière discrétion, pourra autoriser toute méthode d'évaluation autre que celle mentionnée ci-après, dès lors qu'il considère que ladite méthode d'évaluation reflète de manière plus appropriée la juste valeur de tout actif de la Société.

12.5. Toutes les règles d'évaluation et tous les calculs y afférents seront interprétés et appliqués conformément aux principes comptables généralement reconnus au Luxembourg.

12.6. En cas de survenance, postérieurement à la date du calcul de la valeur nette d'inventaire, de changements importants dans les évaluations des marchés sur lesquels une partie significative des investissements de la Société serait négociée ou cotée, la Société sera habilitée, aux fins de préserver ses intérêts ainsi que ceux de ses actionnaires, à annuler la première évaluation et à procéder à une seconde évaluation.

12.7. Sauf stipulation contraire ci-après, la valeur nette d'inventaire par action de la Société sera déterminée lors du dernier jour ouvré du mois (ci-après désigné le "Jour d'évaluation"). La valeur nette d'inventaire sera normalement calculée par le Conseil ou les agents désignés par ses soins le premier jour ouvré du mois suivant. Dans ce contexte, on entend par "Jour ouvré", tout jour bancaire ouvré (c'est-à-dire chaque jour d'ouverture des banques aux heures normales de bureau) au Luxembourg, à l'exception de certains jours fériés non règlementés.

12.8. La valeur nette d'inventaire de la Société sera égale au total de l'actif de la Société, minoré de son passif. La valeur nette par action de la Société sera exprimée en USD (sauf dans le cas où l'on se trouverait dans une situation qui, de l'avis du conseil d'administration, rendrait toute détermination dans la devise de la Société délicate ou préjudiciable aux actionnaires, auquel cas la valeur nette d'inventaire sera exprimée dans une autre devise déterminée par le Conseil d'administration) et sera fixée pour un quelconque Jour d'évaluation en divisant le total des actifs nets de la Société par le nombre d'actions en circulation à ladite date. La valeur nette d'inventaire par action sera arrondie à l'unité inférieure ou supérieure la plus proche de la devise appropriée, étant entendu que si la partie décimale est égale à 0,5, la valeur sera arrondie à l'unité supérieure.

12.9. Dans ce contexte, on entend par "jour ouvré" tout jour bancaire ouvré (c'est-à-dire chaque jour d'ouverture des banques aux heures normales de bureau) au Luxembourg, à l'exception des jours fériés individuels ou non règlementés et des jours de fermeture des bourses dans les principaux pays dans lesquels la Société investit, ou des jours lors desquels 50 % ou plus des investissements de la Société ne pourront être adéquatement évalués. Il y a lieu d'entendre par jours fériés non règlementés les jours de fermeture de banques et d'institutions financières individuelles.

12.10. La valeur nette d'inventaire par action (c'est-à-dire les cours de clôture ou, si ceux-ci ne reflètent pas, de l'avis du Conseil, une valeur marchande raisonnable, les derniers cours disponibles à la date d'évaluation) sera calculée sur la base des derniers cours connus, conformément aux règles suivantes:

II. L'actif de la Société comprendra:

1. l'ensemble des liquidités disponibles, à recevoir ou en dépôt, en ce compris tous intérêts échus y afférents;
2. l'ensemble des effets et billets payables à vue et tout produit à recevoir (en ce compris les produits non encore perçus liés à la cession de titres);
3. l'ensemble des titres, actions, titres de créance, billets à terme, obligations garanties ou non, droits de souscription, bons de souscription, options et autres valeurs mobilières, instruments monétaires et actifs similaires détenus ou contractés par la Société;
4. tous intérêts échus sur les actifs porteurs d'intérêts détenus par la Société, sauf si lesdits intérêts sont compris ou reproduits dans le principal desdits actifs;
5. les frais d'établissement de la Société, en ce compris les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
6. tous autres actifs de toute sorte et de toute nature, y compris les charges payées d'avance.

12.11. La valeur desdits actifs sera déterminée comme suit:

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) Sur la base du prix net d'acquisition et en calculant le rendement de manière constante, la valeur des instruments du marché monétaire et de tous les titres de créance ayant une maturité résiduelle inférieure à un an est constamment ajustée au prix de rachat de ces instruments. En cas de changement matériel des conditions de marché, la base d'évaluation est ajustée aux nouveaux taux du marché;

(b) les titres de créance ayant une maturité résiduelle supérieure à un an et les autres valeurs mobilières sont évalués au dernier cours connu, lorsqu'ils sont cotés à une Bourse officielle. Si une valeur est cotée à plusieurs Bourses, le dernier cours connu sur le marché principal de cette valeur est déterminant;

(c) les titres de créance ayant une maturité résiduelle supérieure à un an et les autres valeurs mobilières sont évalués au dernier cours connu sur ce marché, lorsqu'ils ne sont pas cotés à une Bourse officielle, mais font l'objet de transactions suivies sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier sont évalués au dernier cours connu sur ce marché;

(d) si les cours connus ne sont pas conformes à la situation du marché, les valeurs impliquées sont évaluées, tout comme les autres valeurs patrimoniales admises par la loi, à la valeur vénale que la Société détermine de bonne foi en fonction de la valeur vénale qu'elle pense pouvoir vraisemblablement obtenir;

(e) les dépôts à terme dont la maturité originelle excède 30 jours peuvent être évalués selon leur taux de rendement, à condition que le contrat conclu entre l'établissement de crédit détenant ces dépôts à terme et la Société précise que ces dépôts à terme peuvent être résiliés à tout moment, et qu'en cas de remboursement, leur valeur en liquide corresponde à ce rendement;

f) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. Toutefois, s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, le conseil d'administration pourra évaluer ces actifs en retranchant tel montant qu'il estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs;

g) la valeur des swaps est donnée par la contrepartie à l'opération de swap, conformément à une méthode basée sur la valeur du marché, reconnue par le conseil d'administration et contrôlée par l'auditeur de la Société.

(h) Investissements dans sociétés non-cotées sont évalués sur base du dernier bilan officiel, des états des finances et chaque autre source et document soutenant; dans le cas ces sociétés auraient vendu, l'évaluation est mise sur base du prix de vente probable, lequel reflète la valeur marchande.

(i) Les fonds d'investissement fermés sont évalués sur base de la dernière valeur disponible sur le marché.

(j) Les fonds d'investissement ouverts sont évalués sur base de la dernière valeur nette d'inventaire, à condition que cette évaluation reflète le prix le plus adéquat.

(k) Les titres ainsi que d'autres investissements qui sont exprimés dans une devise autre que la devise de référence du sous-fonds concerné, et qui ne sont pas couverts de risques de change, sont évalués sur base du cours moyen (entre le cours d'offre et de demande) du marché au Luxembourg, ou, si ce cours n'est pas disponible au Luxembourg, sur le marché le plus représentatif pour cette devise.

12.12. Le passif de la Société comprendra:

1. l'ensemble des emprunts, effets et comptes à payer;

2. l'ensemble des intérêts échus sur les emprunts de la Société (en ce compris les frais encourus dans le cadre de la conclusion desdits emprunts);

3. l'ensemble des frais courus ou payables (en ce compris les frais liés à la gestion des investissements, aux performances, aux conseils et autres frais administratifs, tels que droits de garde, frais d'administration et honoraires de tous autres agents de la Société);

4. l'ensemble des dettes connues, présentes et futures, en ce compris toutes obligations contractuelles venues à échéance, afférentes au paiement de sommes d'argent, notamment le montant de toute distribution de dividendes déclarés par la Société mais non encore payés;

5. toute provision appropriée pour impôts sur le capital et le résultat au Jour d'évaluation, fixée par la Société, ainsi que toutes autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Conseil, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil estimerait nécessaire de constituer en tant que provision aux fins de faire face à toute dette éventuelle de la Société;

6. l'ensemble des autres dettes de la Société, quelle qu'en soit la nature, découlant de l'application des principes comptables généralement reconnus. Aux fins du calcul du montant des dites dettes, la Société tiendra compte de l'ensemble des dépenses payables par la Société, notamment les frais de constitution, les honoraires payables aux gestionnaires de portefeuilles et conseillers en investissements de ladite Société, en ce compris l'ensemble des débours encourus par ceux-ci en faveur de la Société, à l'exclusion de tous frais administratifs, ainsi que toutes autres dépenses, notamment les frais liés aux performances, les charges et honoraires payables à ses comptables, son dépositaire et ses correspondants, agents domiciliataires, agents administratifs, de registre et de transfert, à tous agents payeurs, distributeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, le cas échéant, ainsi que tout autre agent employé par la Société, la rémunération des administrateurs ainsi que les débours encourus par ces derniers, dans des limites raisonnables, tous frais d'assurance et tous frais de déplacement raisonnables en relation avec les réunions du Conseil, les frais et charges afférents aux services juridiques et d'audit, tous frais et toutes charges engagés dans le cadre de l'immatriculation de la Société et du maintien de ladite immatriculation auprès de toute autorité gouvernementale ou bourse de valeurs du Grand-duché de Luxembourg, ainsi que les frais de préparation, de publication et de distribution et, notamment, d'élaboration, de traduction, d'impression, de dépôt, de publicité et de distribution afférents aux documents d'offre, contrats

et autres documents concernant la Société, notes explicatives, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, ainsi que les frais afférents à tous rapports et notifications adressés aux actionnaires, les frais afférents aux avis de convocation et de tenue des assemblées générales et des réunions du Conseil, l'ensemble des impôts, frais et charges gouvernementales similaires, ainsi que tous autres frais d'exploitation, en ce compris les frais afférents à l'acquisition et à la cession d'actifs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat, tous intérêts, toutes commissions bancaires et tous frais de courtage, frais postaux, de téléphone et de télex, les honoraires des réviseurs d'entreprises agréés et des conseillers juridiques de la Société, ainsi que tous autres frais, notamment tous frais de contentieux en relation avec la conduite des activités de la Société et l'émission d'actions. La Société pourra engager tous frais administratifs et autres frais présentant un caractère récurrent ou périodique sur la base d'une estimation établie pour des périodes d'une année ou toute autre période.

12.13. La valeur de l'ensemble de l'actif et du passif non libellé dans la devise de référence de la Société sera convertie au cours de clôture moyen au comptant communiqué par des prestataires externes.

12.14. Le Conseil, à son entière discrétion, pourra autoriser toute méthode d'évaluation autre que celle mentionnée ci-après, dès lors qu'il considère que ladite méthode d'évaluation reflète de manière plus appropriée la juste valeur des actifs de la Société.

12.15. Dans le cas d'un nombre important de demandes de rachat, la Société pourra établir la valeur de ses actions sur la base des prix appliqués aux cessions nécessaires d'actifs de la Société. Dans ce cas, il conviendra d'appliquer une base identique aux demandes de souscription et de rachat présentées concomitamment.

12.16. Toutes les règles d'évaluation et les calculs afférents seront interprétés et appliqués conformément aux principes comptables généralement reconnus.

12.17. En cas de survenance, postérieurement à la date du calcul de la valeur nette d'inventaire, de changements importants dans les évaluations des marchés sur lesquels une partie significative des investissements de la Société seraient négociés ou cotés, la Société sera habilitée, aux fins de préserver ses intérêts ainsi que ceux de ses actionnaires, à annuler la première évaluation et à procéder à une seconde évaluation.

12.18. Sauf mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision portant sur le calcul de la valeur nette d'inventaire de la Société, par action, adoptée par le Conseil ou par une banque, société ou autre organisation désignée, le cas échéant, par le Conseil aux fins du calcul de ladite valeur nette d'inventaire, sera définitive et aura force obligatoire à l'égard de la Société et de ses actionnaires présents, passés et futurs.

12.19. Aux fins du présent Article:

(i) Les actions de la Société ayant vocation à être rachetées en application de l'Article 9 des présentes devront être considérées comme existantes et prises en compte jusqu'après la clôture au Jour d'évaluation, étant entendu qu'à compter de ladite date et jusqu'au paiement, le prix de rachat y afférent sera réputé constituer une dette de la Société;

(ii) Tous les investissements, disponibilités et autres actifs de la Société libellés dans une devise autre que la devise de la Société seront évalués sur la base du ou des taux de change du marché en vigueur à la date de fixation de la valeur nette d'inventaire par action; et

(iii) Toute cession ou acquisition de titres réalisée par la Société lors d'un Jour d'évaluation produira ses effets ledit Jour d'évaluation, dans la mesure du possible.

### **13. Fréquence et suspension provisoire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.**

13.1. La valeur nette d'inventaire par action et le prix d'émission et de rachat des actions seront calculés sur une base mensuelle par la Société ou par tout agent qu'elle aura désigné à cet effet ou selon toute autre fréquence déterminée par le Conseil, ladite date ou ledit jour étant nommé aux présentes le "Jour d'évaluation".

13.2. La Société pourra suspendre provisoirement le calcul de la valeur nette d'inventaire, ainsi que la souscription et le rachat de ses actions:

(i) en cas de fermeture des bourses de valeurs ou des marchés sur lesquels repose l'évaluation de la majorité des actifs de la Société ou des marchés des changes correspondant à la devise dans laquelle sera libellée la valeur nette d'inventaire ou une partie significative des actifs de la Société, à l'exclusion des jours fériés officiels, ou en cas de limitation, de suspension ou de fluctuations importantes temporaires sur le marché concerné;

(ii) en cas de crise d'ordre politique, économique, militaire ou autre, indépendante de la volonté, de la responsabilité ou de l'influence de la Société, qui rendrait impossible l'accès aux actifs de la Société dans des conditions normales, ou si cet accès s'avérait préjudiciable aux intérêts des actionnaires;

(iii) en cas de limitation des opérations de change ou autres transferts d'actifs, qui empêcherait la Société de conclure des transactions ou de procéder à l'acquisition ou à la cession d'actifs aux taux de change habituels;

(iv) en cas d'incapacité, pour toute autre raison, à établir sans délai et de manière appropriée les prix d'une partie significative du portefeuille d'actifs de la Société;

(v) en cas d'incidence substantielle, pour quelque raison que ce soit, d'une cession forcée d'actifs sur les prix d'une partie significative du portefeuille d'actifs de la Société;

(vi) pendant toute période durant laquelle la Société serait incapable de rapatrier des fonds aux fins de procéder aux paiements afférents au rachat des actions, ou durant laquelle un transfert des fonds nécessaires à la réalisation ou à

l'acquisition d'investissements ou de paiements exigibles au titre d'un rachat d'actions ne pourrait, de l'avis du Conseil, être effectué à des taux de change habituels;

(vii) à compter de la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires ayant pour objet la mise en œuvre de la liquidation de la Société.

13.3. Toute suspension susmentionnée sera publiée, le cas échéant, par la Société et pourra être notifiée aux actionnaires ou investisseurs ayant déposé une demande de souscription ou de rachat d'actions dont le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendue.

13.4. Toute demande de souscription ou de rachat d'actions de la Société sera irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

### **III. Administration et surveillance**

#### **14. Conseil d'administration.**

14.1. La Société sera gérée par un Conseil composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas nécessairement la qualité d'actionnaires de la Société et seront nommés pour un mandat d'une durée de six ans maximum.

14.2. Les administrateurs seront nommés par les actionnaires réunis en assemblée générale, et ces derniers détermineront le nombre d'administrateurs, le montant de leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

14.3. Les administrateurs dont les noms seront mentionnés à l'ordre du jour aux fins d'être proposés en qualité d'administrateurs, seront nommés par l'assemblée à la majorité des voix des actionnaires présents et représentés. Les administrateurs dont les noms ne seraient pas proposés à l'ordre du jour seront nommés par l'assemblée à la majorité des voix attachées aux actions en circulation.

14.4. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

14.5. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants seront habilités à pourvoir ladite vacance, étant entendu que les actionnaires se prononceront de manière définitive sur ladite nomination lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

#### **15. Réunions du Conseil.**

15.1. Le Conseil choisira en son sein un président et pourra désigner parmi les autres membres dudit Conseil un ou plusieurs vice-présidents. Il sera en outre habilité à désigner un secrétaire, lequel n'aura pas nécessairement la qualité d'administrateur et sera chargé de consigner et de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira à la demande du président ou de deux administrateurs, au lieu mentionné dans l'avis de convocation.

15.2. Le président présidera les réunions des administrateurs et les assemblées des actionnaires. En cas d'empêchement de sa part, les actionnaires ou les membres du Conseil nommeront à la majorité des voix un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des actionnaires, toute autre personne en qualité de président de ladite réunion ou assemblée.

15.3. Le Conseil sera habilité à désigner tout dirigeant, en ce compris tout directeur général et tout directeur général adjoint ainsi que tous autres dirigeants que la Société pourrait juger nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Lesdites désignations pourront être annulées à tout moment par le Conseil. Les dirigeants n'auront pas nécessairement la qualité d'administrateur ou d'actionnaire de la Société. Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les dirigeants seront investis des droits et devoirs qui leur seront conférés par le Conseil.

15.4. Les avis de convocation écrits à une réunion du Conseil seront adressés à l'ensemble des administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date convenue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas il conviendra d'indiquer par écrit les circonstances exceptionnelles en cause dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à l'avis de convocation par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Aucun avis distinct ne sera requis pour les réunions tenues au lieu et à la date déterminés par décision du Conseil.

15.5. Tout administrateur pourra se faire représenter lors des réunions en désignant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur en tant que mandataire. Un seul et même administrateur pourra représenter plusieurs de ses pairs.

15.6. Tout administrateur sera habilité à participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres, la participation à une réunion selon ces modalités étant considérée comme une participation en personne à ladite réunion.

15.7. Les administrateurs ne seront habilités à agir que dans le cadre de réunions du Conseil dûment convoquées.

15.8. Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre d'administrateurs déterminé par le Conseil seront présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président disposera d'une voix prépondérante.

15.9. Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Toute copie d'extraits desdits procès-verbaux devant être produite dans le cadre d'un contentieux ou dans tout autre cadre sera dûment signée par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

15.10. Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

15.11. Les décisions consignées par écrit, approuvées et signées par l'ensemble des administrateurs, produiront un effet identique à celui des décisions votées lors des réunions des administrateurs, chacun des administrateurs étant tenu d'approuver ladite décision par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Ladite approbation sera confirmée par écrit et l'ensemble des documents constituera une preuve suffisante de l'adoption de ladite décision.

#### **16. Pouvoirs du Conseil.**

16.1. Le Conseil sera investi des pouvoirs les plus étendus aux fins d'exécuter tous actes de disposition et d'administration et ce, dans les limites de l'objet social de la Société, conformément à la politique d'investissement visée à l'Article 18 des présentes.

16.2. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil.

#### **17. Pouvoir d'engager la Société.**

17.1. A l'égard de tierces parties, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute ou toutes personnes bénéficiant d'un pouvoir délégué par le Conseil.

17.2. Les administrateurs ne seront pas habilités à engager la Société par leur signature individuelle, sauf autorisation expresse à cette fin par décision du Conseil adoptée à l'unanimité.

**18. Délégation de pouvoir.** Le Conseil pourra déléguer ses pouvoirs concernant la gestion quotidienne et la conduite des affaires de la Société (en ce compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi que l'adoption de mesures servant la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui n'auront pas nécessairement la qualité de membres du Conseil et qui seront investies des pouvoirs déterminés par le Conseil et pourront, si le Conseil les y autorise, sous-déléguer lesdits pouvoirs.

**19. Politiques en matière d'investissements.** Le Conseil, sur la base du principe de diversification des risques, tel que défini par la Loi FIS, aura le pouvoir de déterminer la politique et les stratégies de la Société en matière d'investissement ainsi que la conduite de la gestion et des activités commerciales de la Société, dans les limites des restrictions (le cas échéant) prévues au document d'émission élaboré par la Société et conformément à la Loi FIS.

**20. Gestionnaire de portefeuille, conseiller, agents de change et de liaison.** Le Conseil pourra déléguer la gestion du portefeuille d'actifs de la Société et les conseils y afférents en termes d'investissements, d'opérations et / ou de services de liaison à un ou plusieurs prestataire(s) externe(s) de services spécialisé(s), qui seront subordonnés à la supervision générale et à la responsabilité du Conseil et agiront en toutes circonstances conformément aux objectifs, politiques et stratégies de la Société en matière d'investissements, conformément aux documents d'offre de la Société.

#### **21. Conflit d'intérêts.**

21.1. Aucun contrat ni aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et toute autre société ou entreprise ne saurait être entaché ni invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société aient des intérêts dans ladite autre société ou entreprise ou aient la qualité d'administrateurs, d'associés, de dirigeants ou de salariés de celle-ci. Le fait, pour un administrateur ou dirigeant de la Société d'exercer les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société serait amenée à conclure un contrat ou à collaborer d'une quelconque autre manière, ne fera pas obstacle à ce qu'il examine et vote ou agisse dans le cadre de toutes questions ayant trait au dit contrat ou à d'autres activités.

21.2. Au cas où, dans une quelconque transaction de la Société, un administrateur ou dirigeant de la Société aurait un intérêt différent des intérêts de la Société, ledit administrateur ou dirigeant devra aviser le Conseil dudit conflit d'intérêts et s'interdira de participer ou de voter dans le cadre de ladite transaction, ladite transaction et les intérêts y afférents de cet administrateur ou dirigeant étant dès lors examinés lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

21.3. L'expression "conflit d'intérêts", telle qu'employée ci-dessus, n'inclura pas les rapports, avec ou sans intérêt, dans des affaires, positions ou transactions impliquant les gestionnaires de portefeuille, conseillers en investissements, dépositaires ainsi que toute autre personne, société ou entité, déterminée de temps en temps par le Conseil, à son entière discrétion.

**22. Indemnisation des administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou dirigeant, ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toutes dépenses qu'ils auraient raisonnablement encourues dans le cadre d'actions, instances ou procédures auxquelles ils pourraient être partie en raison du fait qu'ils seraient ou auraient été administrateur ou dirigeant de la Société ou, sur leur demande, de toute autre société dont la Société serait un actionnaire ou un créancier et auprès de laquelle ils ne pourraient prétendre à une indemnisation, sauf dans le cas où ils seraient déclarés coupables, dans le cadre de ladite action, instance ou procédure, d'une négligence ou d'une faute grave; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation ne sera octroyée qu'en relation avec les questions couvertes par ledit règlement et pour lesquelles la Société serait avisée par un conseiller que la personne à indemniser ne s'est rendue coupable d'aucun manquement à ses devoirs. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclura aucun autre droit auquel la personne à indemniser pourrait prétendre.

### **23. Réviseur d'entreprises agréé.**

23.1. Les informations comptables renseignées dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'assemblée des actionnaires et rémunéré par la Société.

23.2. Le réviseur d'entreprises agréé sera tenu d'exécuter toutes les obligations lui incombant en vertu de la Loi FIS.

## **IV. Assemblées générales - exercice fiscal - distributions**

**24. Représentation.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble de l'actionnariat de la Société. Ses résolutions ont force obligatoire à l'égard de tous les actionnaires de la Société. Elle jouit des pouvoirs les plus étendus aux fins d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier tous actes ayant trait aux activités de la Société.

### **25. Assemblée générale des actionnaires.**

25.1. L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil. Le Conseil sera également tenu de convoquer ladite assemblée dans une période d'un mois, dès lors qu'un nombre d'actionnaires représentant 1/10e du capital en fait la demande par écrit, avec indication des questions à inscrire à l'ordre du jour.

25.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au siège social de la Société sis à Luxembourg-Ville, (ou à tout autre lieu mentionné dans l'avis de convocation), le 15 mai 2008 à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le jour ouvré suivant.

25.3. D'autres assemblées des actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates qui seront spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

25.4. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil en vertu d'un avis établissant l'ordre du jour, lequel sera adressé au moins huit jours avant l'assemblée à l'adresse de chacun des actionnaires figurant au registre des actionnaires. La remise dudit avis de convocation aux actionnaires enregistrés ne nécessitera aucune justification lors de l'assemblée. L'ordre du jour sera établi par le Conseil, sauf dans le cas où l'assemblée serait convoquée sur demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil sera habilité à préparer un ordre du jour complémentaire.

25.5. En cas d'émission de titres au porteur, l'avis de convocation sera en outre publié, conformément aux dispositions légales, dans le "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations", dans un ou plusieurs journaux du Luxembourg ainsi que dans tous autres journaux déterminés par le Conseil.

25.6. Si l'ensemble des titres sont nominatifs et en l'absence de toute publication, les avis de convocation aux actionnaires pourront leur être adressés par courrier recommandé exclusivement.

25.7. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir en l'absence de toute convocation.

25.8. Le Conseil pourra déterminer toutes autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées des actionnaires.

25.9. Les affaires traitées lors des assemblées des actionnaires seront limitées aux points figurant à l'ordre du jour (qui comportera l'ensemble des questions requises par la loi) et aux questions y afférentes.

25.10. Chaque action de la Société, nonobstant la valeur nette d'inventaire par action, confère une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Seules les actions entières confèrent une voix.

25.11. Tout actionnaire pourra se faire représenter lors des assemblées des actionnaires par procuration écrite donnée en faveur d'une autre personne, qui ne devra pas nécessairement être actionnaire et pourra être un administrateur de la Société.

25.12. Sauf disposition contraire de la loi ou des présentes, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et prend fin le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

### **27. Distributions.**

27.1. L'assemblée générale des actionnaires décidera, dans les limites stipulées par la loi, de l'affectation du résultat de la Société et pourra, le cas échéant, déclarer, ou autoriser le Conseil à déclarer toutes distributions, sous réserve toutefois que le capital social minimum de la Société ne devienne pas inférieur au capital social minimum prescrit.

27.2. Le Conseil pourra décider de payer des acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales.

27.3. Le paiement des distributions se fera à l'adresse indiquée au registre des actionnaires en cas d'actions nominatives et sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désignés à cet effet par la Société en cas d'actions au porteur.

27.4. Les distributions pourront être payées dans la devise, à la date et au lieu déterminés de temps en temps par le Conseil.

27.5. Le Conseil pourra décider de distribuer des dividendes en actions plutôt que des dividendes en numéraire, aux conditions déterminées, le cas échéant, par le Conseil.

27.6. Aucun intérêt ne sera versé sur un dividende déclaré par la Société et conservé par ses soins à la disposition de son bénéficiaire.

27.7. Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions au porteur et les avis de déclaration desdits dividendes seront communiqués aux dits actionnaires de la manière déterminée par le Conseil de temps en temps, conformément au droit luxembourgeois.

27.8. Un dividende déclaré mais non payé sur une action ne pourra être réclamé par le détenteur de ladite action que dans un délai de cinq ans à compter de l'avis y afférent, sauf renonciation ou prorogation par le Conseil dudit délai relativement à l'ensemble des actions, et sera dévolu à la Société à l'expiration dudit délai. Le Conseil sera habilité à adopter de temps en temps toute mesure nécessaire et à autoriser toute démarche pour compte de la Société aux fins de ladite dévolution. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés non encore encaissés.

## V. Dispositions finales

### 28. Dépositaire.

28.1. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement de crédit, au sens de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier (ci-après dénommé le "Dépositaire").

28.2. Le Dépositaire exercera les devoirs et responsabilités prévus par la loi FIS.

28.3. Au cas où le Dépositaire souhaiterait résilier le contrat, le Conseil s'emploiera à trouver un nouveau dépositaire dans un délai de deux mois. Les administrateurs pourront résilier le contrat conclu avec le Dépositaire, étant entendu qu'ils ne seront toutefois habilités à révoquer ce dernier que dès lors qu'un successeur aura été désigné pour le remplacer. Tout successeur devra être désigné dans un délai de deux mois.

**29. Dissolution et liquidation de compartiments.** Le conseil d'administration peut décider la dissolution d'un ou de plusieurs sous-fonds si la fortune globale nette d'un Sous-fonds tombe au-dessous d'un certain montant déterminé par le conseil d'administration comme étant le niveau minimal nécessaire à une opération économiquement efficace pour un Sous-fonds ou une catégorie ou si l'environnement économique ou politique change.

Sur demande du conseil d'administration, l'assemblée générale peut réduire le capital social en annulant des titres émises du Sous-fonds concerné et en remboursant aux investisseurs la valeur nette d'inventaire de leurs titres. La valeur nette d'inventaire du Sous-fonds est calculée au jour de l'entrée en vigueur de la décision, compte tenu du prix obtenu à la réalisation des actifs et de tous les frais effectifs en rapport avec cette annulation.

Les investisseurs sont informés de la décision d'annuler les titres d'un Sous-fonds de l'assemblée générale par sa publication dans le Mémorial et dans le "Luxemburger Wort" à Luxembourg. La contre-valeur de la valeur nette d'inventaire totale des titres annulés n'ayant pas été présentées au rachat par leurs porteurs est déposée pendant une période de six mois auprès du dépositaire; après ces six mois, les avoirs sont déposés à la "Caisse de Consignation" à Luxembourg jusqu'à l'expiration du délai de prescription légal.

Dans les mêmes circonstances que décrites dans le premier paragraphe de cet article, le conseil d'administration peut annuler des titres émis d'un Sous-fonds spécifique ou de plusieurs Sous-fonds et attribuer des titres à émettre d'un autre Sous-fonds ou un autre OPC (Organisme de placement collectif) conformément à la partie II de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif ou conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés. Pourtant cette décision de regroupement peut aussi être prise par l'assemblée générale des investisseurs du Sous-fonds concerné. Les investisseurs sont informés de la décision de regroupement de la même façon que décrite pour l'annulation des titres.

Les investisseurs sont autorisés pendant un mois à dater de la publication de la décision à demander le rachat d'une partie ou de la totalité des titres à la valeur nette d'inventaire du titre (ou à un autre prix déterminé par le Conseil d'Administration) conformément à la procédure décrite dans les statuts et à exiger un rachat sans frais. Les titres n'ayant pas été présentés au rachat sont échangés sur la base de la valeur du titre du Sous-fonds calculée au jour où la décision entre en vigueur (ou sur la base d'un autre prix déterminé par le Conseil d'Administration). Au cas où les titres attribuées sont des actions de fonds communs de placement, la décision n'engage et n'est valable que pour les investisseurs qui ont voté en faveur de cette allocation. Lors d'une assemblée générale concernant les paragraphes précédents, aucune règle de quorum n'est imposée et les décisions peuvent être prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

### 30. Dissolution et liquidation de la Société.

30.1. La Société pourra à tout moment être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité prévues à l'Article 29 des présentes.

30.2. Au cas où le capital souscrit deviendrait inférieur aux deux tiers du capital social minimum prévu à l'Article 5 des présentes, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires par le Conseil. L'assemblée générale des actionnaires, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, prendra dès lors sa décision à la majorité simple des actionnaires représentés lors de ladite assemblée.

30.3. La question de la dissolution de la Société sera en outre soumise à l'assemblée générale des actionnaires dès lors que le capital souscrit deviendrait inférieur à un quart du capital social minimum défini à l'Article 5 des présentes. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra en l'absence de toute condition de quorum et la dissolution pourra être décidée par un vote des actionnaires détenant un quart des actions représentées lors de l'assemblée.

30.4. L'assemblée devra se tenir dans un délai de quarante jours à compter de la constatation du fait que les actifs nets de la Société seront devenus inférieurs à deux tiers ou à un quart du minimum légal, selon le cas.

30.5. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales désignées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et la rémunération dudit ou desdits liquidateurs.

**31. Modifications des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par décision de l'assemblée générale des actionnaires sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

### **32. Indication.**

32.1. Les termes employés au masculin incluent également le féminin et les termes renvoyant à des personnes ou à des actionnaires incluent également les personnes morales, sociétés en nom collectif, associations et tous autres groupes de personnes organisés, dotés ou non de la personnalité morale.

32.2. L'expression "jour ouvré" dans les présentes fait référence aux jours bancaires ouvrés habituels (c'est-à-dire chaque jour d'ouverture des banques aux heures normales de bureau) au Luxembourg, exception faite de certains jours fériés non réglementés.

**33. Droit applicable.** Toute question non régie par les présents Statuts sera tranchée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telles que modifiées, le cas échéant.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 15 mai 2009 à 14h00.

#### *Souscription*

Le capital social de la Société est souscrit de la manière suivante:

- 1) Stanhope Capital LLP, susnommée, souscrit seize actions.
- 2) Stanhope Capital (Switzerland) S.A. susnommée, souscrit seize actions.

Le notaire soussigné certifie le règlement des souscriptions pour un montant total de EUR 32'000,- (trente-deux mille euros) ainsi que l'accomplissement des conditions prévues par l'article 26 de la loi du 15 août 1915.

#### *Dépenses*

Les dépenses incombant à la Société en conséquence de sa constitution sont estimées à environ EUR 7'500,-.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant valablement convoquées, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, lors de laquelle il a été convenu ce qui suit:

1. Les personnes suivantes sont élues aux fonctions d'administrateurs de la Société et leur mandat prendra fin à la date de clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera des comptes annuels du 31 décembre 2008.

- M. Charles Meyer, administrateur et président du conseil d'administration, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg; et

- M. Erik Van Vliet, administrateur, né le 24 janvier 1966 à Rotterdam, domicilié professionnellement à 123, avenue de la Faiencerie; et

- M. Daniel Pinto, administrateur, né le 11.09.1966 à Paris, domicilié professionnellement à 35 Portman Square, London W1H 6 LR;

2. Est élue aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée prenant fin à la date de clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera des comptes annuels du 31 décembre 2008:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, B.P. 14 43, L-1014 Luxembourg.

3. L'adresse de la Société est établie au 123, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. KARP, S. FREIBURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30866. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008095921/242/1377.

(080113838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Pradera European Retail Fund 2, Fonds Commun de Placement.**

—  
EXTRAIT

Le Règlement de Gestion daté du 14 juillet 2008, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

*Pour la société*

Pradera Southern Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008101042/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04508. - Reçu 106,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Rexa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 106.674.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097168/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09045. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**TS Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.116.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2008*

Les soussignés, Monsieur STEFFEN Nicolas, Monsieur THIEBAUT Serge et Monsieur THIEBAUT Sébastien seuls associés de la société TS CAR S. à r. l. ont pris à ce jour les décisions suivantes:

- 1 -

L'assemblée accepte la démission de Monsieur STEFFEN Nicolas demeurant 10, rue des Ponts à F-57950 Montigny-lès-Metz en tant que gérant technique de la société TS CAR Sàrl sise 48, rue de la Libération à Dudelange.

- 2 -

L'assemblée procède à la nomination du nouveau gérant technique de la société TS CAR Sàrl sise 48, rue de la Libération à Dudelange, Monsieur THIEBAUT Sébastien demeurant 3, rue Lafayette à F-57000 Metz.

L'assemblée décide à l'unanimité que la société TS CAR S.à.r.l. ne peut être valablement engagée que par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un des gérants administratifs.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

STEFFEN Nicolas / THIEBAUT Serge / THIEBAUT Sébastien.

Référence de publication: 2008096912/808/21.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2008, réf. DSO-CS00516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Secretary's, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.486.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008*

*Première et unique résolution*

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que:

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 18 décembre 2007, la société anonyme «FN MERCURE S.A.», ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.507, a cédé la totalité de ses parts sociales à Monsieur Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss, 61 et Madame Martina THEIS, gérante d'entreprise, demeurant à B-4783 Sankt Vith, Schlierbach, 9B.

En sa qualité de gérante unique, Madame Martina THEIS, prénommée, déclare accepter la prédite cession au nom et pour compte de la société, le tout en vertu de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'Associé	Nombre de parts
Erwin SCHRÖDER, prénommé . . . . .	50
Martina THEIS, prénommée . . . . .	50
TOTAL . . . . .	100

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 juin 2008.

*Pour SECRETARY'S, S.à r.l.*

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096914/667/31.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**TeBiMe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.363.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30.07.2008.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2008096917/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00465. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Perfume Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.452.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PERFUME HOLDINGS S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, RCS Luxembourg B number 124.452, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 31st day of January 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 694 dated 24th day of April 2007 and amended by deed of the undersigned notary on 23rd day of March 2007 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1154 dated 14th day of June 2007 (the "Company").

The meeting was presided by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mrs Sandra Schenk, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Claire Haas, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the two classes of Directors and subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association;
2. Modification of the first sentence of Article 7 of the Articles of Association which should be read "The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.";
3. Replacement of Article 9 of the Articles of Association by the following text "Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.";
4. To modify the date of the Annual General Meeting to be fixed to the third Tuesday of June at 1.00 p.m. and subsequent amendment of Article 13 of the Articles of Association;
5. To fix the number of directors; appointment of directors;
6. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- The present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to suppress the two classes of directors A and B and to amend subsequently Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders."

*Second resolution*

The general meeting decides to modify the first sentence of Article 7 of the Articles of Association which shall be read as follows:

" **Art. 7. first sentence.** The Board of Directors shall elect from among its members a chairman."

*Third resolution*

The general meeting decides to modify the power of representation of the company and to amend subsequently Article 9 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 9.** Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with

the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company."

*Fourth resolution*

The general meeting decides to modify the date of the annual General Meeting to be fixed on the third Tuesday of the month of June at 1.00 pm.

The general meeting decides to amend subsequently Article 13 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 13.** The annual meeting will be held at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the convening notices on the third Tuesday of the month of June at 1.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

*Fifth resolution*

The general meeting decides to fix the number of directors at four (4) and to appoint as new director for a period ending after the annual meeting of shareholders of 2012:

Mr John Mowinckel, companies director, born on July 6th, 1950 in Rome, residing professionally in London W1W 6AN (UK), 1, Duchess Street.

The board of directors is then composed of:

a) Mr John Mowinckel, prenamed.

b) Mr Roger Neil Smith, companies director, born on June 7, 1956 in Darwen (UK), residing professionally in London W1W 6AN (UK), 1, Duchess Street.

c) Mr Michel Thill, companies director, born on June 8th, 1965 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

d) Mrs Marie-Claire Haas, private employee, born on May 14, 1956 in Arlon (B), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PERFUME HOLDINGS S.A.», avec siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 124.452, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 694 du 24 avril 2007 et modifié par acte du notaire instrumentant en date du 23 mars 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1154 du 14 juin 2007 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la référence aux administrateurs A et B et modification subséquente de l'article 6 des statuts;
2. Modification de la première phrase de l'article 7 des statuts par le texte suivant «Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.»
3. Remplacement de l'article 9 des statuts par le texte suivant: «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le troisième mardi du mois de juin à 13.00 heures et modification subséquente de l'article 13 des statuts.

5. Fixation du nombre d'administrateurs et nomination d'administrateurs.

6. Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts et se considérant comme régulièrement constituée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les deux catégories d'administrateurs A et B et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts par le texte suivant:

« **Art. 7. première phrase.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu désormais le troisième mardi du mois de juin à 13.00 heures et d'adapter en conséquence l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 13.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit de la commune, spécifié dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4) et de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012:

Monsieur John Mowinckel, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1950 à Rome, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni.

Le conseil d'administration est donc composé de:

a) Monsieur John Mowinckel, précité.

b) Monsieur Roger Neil Smith, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1956 à Darwen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni.

c) Monsieur Michel Thill, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Arlon (B) le 8 juin 1965.

d) Madame Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, née à Arlon (B) le 14 mai 1956.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mathot, Schenk, Haas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 février 2008, LAC/2008/7052. — Reçu 12 €,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008096933/202/164.

(080112060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Captain Boat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.478.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

La société «CHRONOS MANAGEMENT INC.», ayant son siège social a Panama City (République du Panama), une société soumise à la législation de la République du Panama,

ici représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration générale donnée le 26 mars 2008,

laquelle copie de procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentaire et le mandataire de la comparante restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation maritime de navires de tourisme et de loisir.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille crée à cet effet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "CAPTAIN BOAT S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT-VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2008.

#### *Souscription et Libération*

Les CENT (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associée unique, à savoir: La société «CHRONOS MANAGEMENT INC.», prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

96092

*Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100,00 €).

*Décision de l'associé unique*

L'associée unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrice BONIJOLY, commerçant, né à Lyon (France), le 23 février 1949, demeurant à F-83000 (Toulon), Quai du Petit Rang.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

*Remarque*

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2008, MER/2008/1264. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juillet 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008096937/243/128.

(080111825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Cam West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 128.962.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097349/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09735. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080112128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**The Creative Logic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.661.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097354/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09692. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080112316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Luxembourg Energy Drinks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.974.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 juillet 2008 que:

a) Les mandats d'administrateurs de Monsieur Thomas LINES, demeurant à L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel, et de Madame Ilona LEITENDORFA, demeurant à 4, Ellen Mary Lane, MA Wayland 01778, USA, sont renouvelés pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

b) Le mandat d'administrateur de Madame Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, n'étant pas renouvelé, est nommé nouvel administrateur dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

Monsieur Christopher LINES, demeurant à L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel.

c) Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 16 juillet 2008 que:

a) Monsieur Thomas LINES, demeurant à L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel, est reconduit dans ses fonctions d'administrateur-délégué de la société pour une durée indéterminée.

b) Monsieur Thomas LINES, précité, est nommé Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008097621/323/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Société Européenne Répartition Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.321.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 mai 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2011:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Helmut KRAFT, conseiller fiscal, demeurant Posselstr. 5, 69120 Heidelberg, Allemagne, Président,
- Madame Claudia CIUFFANI, dirigeante, demeurant professionnellement Via Fratelli di Dio, 2,1-20026 Novate Milanese (Milan)

*Administrateur de catégorie B:*

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 janvier 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008097623/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Euroviva Financial Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 80.241.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 13 février 2008*

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 13 février 2008, les actionnaires ont renouvelé les mandats de Monsieur De jan STANKOVIC, de Monsieur Michel DIOT et de Monsieur Henri DE PIERREFEU en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention et publication

Monsieur DIOT

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008097600/1091/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06024. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080111895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**International Wave Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 35.511.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008097590/242/12.

(080112120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Inter-World Resource Corporation Groupe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 76.091.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008097586/5770/12.

(080112044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Jade Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 88.113.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 18 juin 2008 que:

\* Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18 septembre 1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Jean-Pierre Forgeot, administrateur de sociétés, né le 16 octobre 1946 à Neuilly/Seine, demeurant à 4, avenue du Dr Gilles à F-92380 Garches.

\* A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008097694/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09719. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080112443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 7 juillet 2008 que:

1. Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

- M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008097689/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09702. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080112348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Trekking S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.933.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 31/07/2008.

Pour la société

EURO COMPTES & PARTNERS

52, Esplanade, L-9227 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008097835/8734/17.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2008, réf. DSO-CS00539. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080112361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

---

**Canovas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.211.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097348/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Noefi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 77.040.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097299/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09037. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Sofininvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.190.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008097355/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.

**Malvi Holding S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Elkron International Holding S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.734.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008097139/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11066. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2008.